

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières d'Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises françaises
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Les émetteurs font l'objet d'une notation extra-financière sur la base de 4 thèmes (Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs) pour lesquels sont définis plus de 140 critères d'analyse.

Plus de 90 de ces critères, les plus pertinents et significatifs au regard des risques et opportunités à mesurer, sont notés et entrent, de manière « équipondérée », dans la note globale ESG de l'entreprise.

Le résultat final de la notation sur 100 est ensuite basé sur 20.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Dans l'univers de 250 titres, le filtre ISR permet de le réduire à environ 150 valeurs éligibles dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2022

PALATINE FRANCE MID CAP : 15,21 / 20

CAC MID 60 NR : 14,65 / 20 (périmètre 98,64%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
Seuil d'exclusion	% du portefeuille dont la note ISR est inférieure à la sélectivité
Pas de critères d'exclusion, % vérifié avec une note ISR < à 10/20	1,00%
	% en nombre de ligne dans le portefeuille
	2,50%

Historisation des notes

Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021	Note Mars 2022
14,56/20	14,63/20	15,11/20	15,06/20

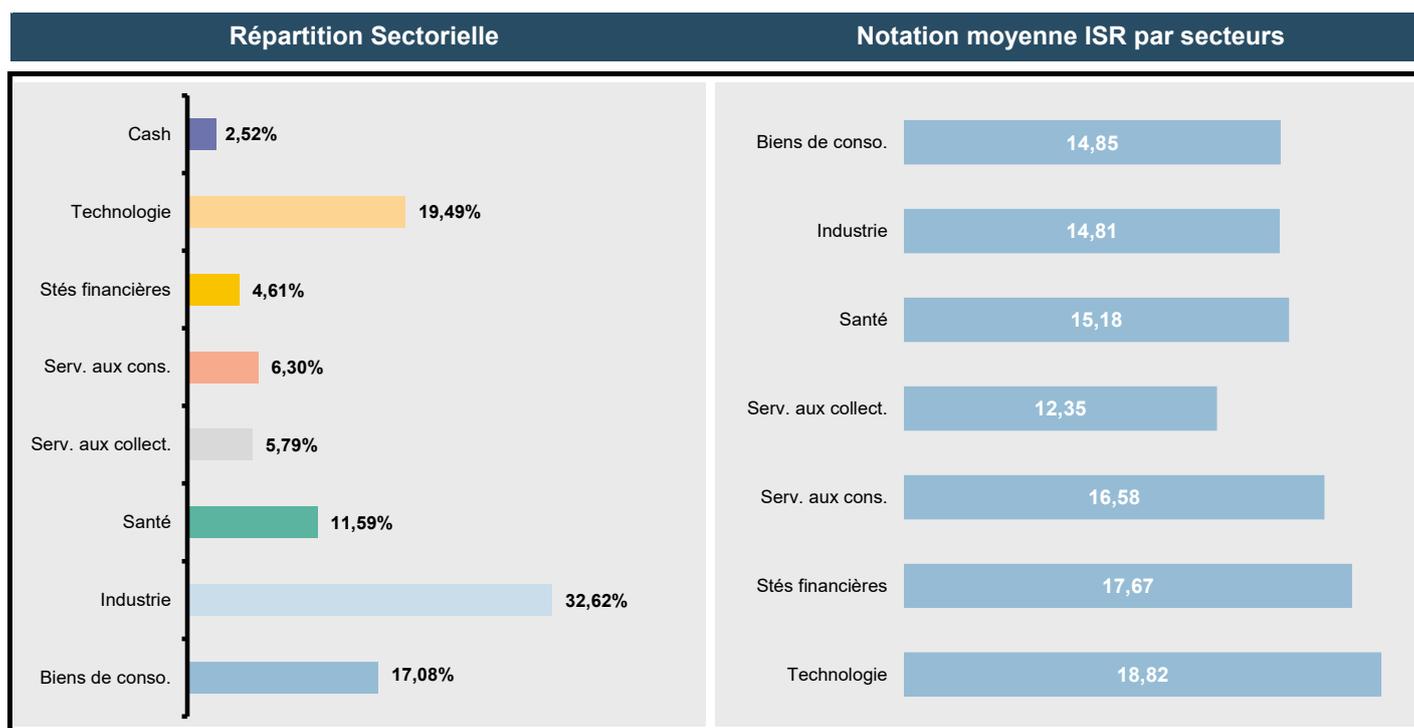
Commentaire extra-financier

ACHATS : [REMY COINTREAU](#) : La société affiche désormais une stratégie de gestion de l'environnement solide, soutenue par des objectifs et des mesures quantifiés pour tous les enjeux, notamment un système de surveillance de ses émissions atmosphériques. En outre, les indicateurs clés de performance publiés par l'entreprise montrent des tendances mitigées. Remy Cointreau s'engage désormais de manière officielle à respecter les droits fondamentaux du travail, grâce à des audits internes réguliers. Cependant, l'entreprise ne rend toujours pas compte des mesures mises en place pour informer les employés de leurs droits syndicaux. Remy Cointreau s'engage toujours de manière formelle à prévenir et à atténuer les impacts sociétaux négatifs de ses produits en abordant tous les problèmes sociétaux pertinents liés à ses produits. En outre, des mesures significatives sont déployées pour traiter ce problème. Cependant, la société manque toujours de communication sur les indicateurs de performance. Remy Cointreau ne fournit pas d'informations générales sur la manière dont elle aborde les réorganisations de manière responsable, ce qui explique sa faible performance globale sur ce sujet. Bien qu'elle ait subi des réorganisations au cours de la période examinée, l'entreprise semble ne plus s'engager et ne plus rendre compte des mesures prises pour limiter les impacts des réorganisations.

[NEXITY](#) : Nexity a mis en place une stratégie environnementale globale et un système de management environnemental certifié, qui sont des enjeux essentiels pour le secteur immobilier, sachant que les bâtiments représentent environ un tiers de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Nexity veille à ce que ses projets soient bien reliés au réseau de transport local et promeut des solutions alternatives pour encourager la multimodalité. De plus, des mesures efficaces sont en place, notamment pour promouvoir l'accessibilité de son portefeuille immobilier. Nexity a mis en place des contrôles adéquats et des procédures de diligence raisonnable pour faire face aux problèmes de corruption et de blanchiment d'argent, qui sont identifiés comme des domaines vulnérables pour les sociétés immobilières.

VENTES : [NEXANS](#) : La société a fixé des objectifs pour réduire la consommation d'énergie et les émissions qui y sont liées. En outre, les indicateurs clés de performance (KPI) correspondants affichent des tendances positives au cours des cinq dernières années. Nexans fait désormais état d'un engagement général à limiter les impacts liés à l'élimination de ses produits et a alloué plusieurs mesures à cet égard, comme le développement de produits conçus pour le recyclage ou le démantèlement, et l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables. Toutefois, les indicateurs clés de performance (KPI) correspondants ne sont pas encore divulgués. Le conseil d'administration est désormais indépendant à 50 %, et ses membres seraient rééligibles après un mandat de quatre ans. En outre, les questions de RSE ne semblent pas être examinées au niveau du conseil d'administration. Sur une note positive, la diversité du conseil d'administration semble avoir progressé.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	France	Industrie	4,67%	15,80 / 20
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	France	Services aux consommateurs	4,40%	17,00 / 20
DASSAULT AVIATION	France	Industrie	4,23%	12,20 / 20
SOPRA GROUP	France	Technologie	4,22%	17,40 / 20
AEROPORTS DE PARIS	France	Industrie	4,12%	13,60 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (1) (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	3 784,81*	1 936,92*
	CARBON TO VALUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	3 455,18*	2 401,08*
	ENERGY GENERATION MIX Apportionned renewables (GWh)	2,11*	2,39*
	TRANSITION RISKS : Financial Exposure to Extractive Industries & Reserves (%)	0,29*	4,52*

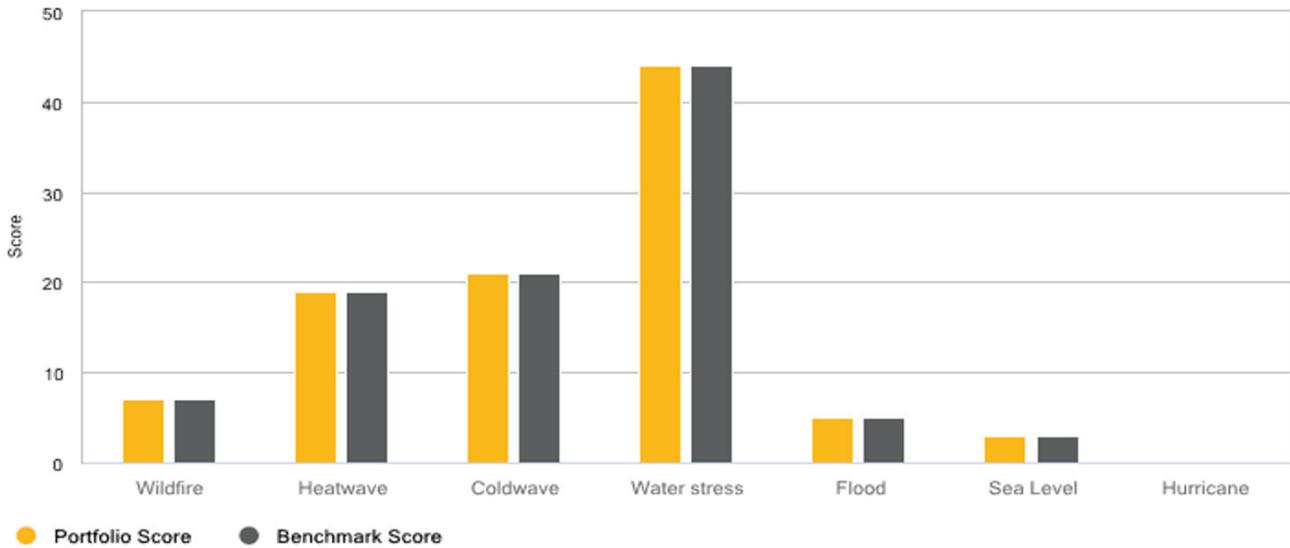
(1) Données TRUCOST

* Périmètre 100,00%

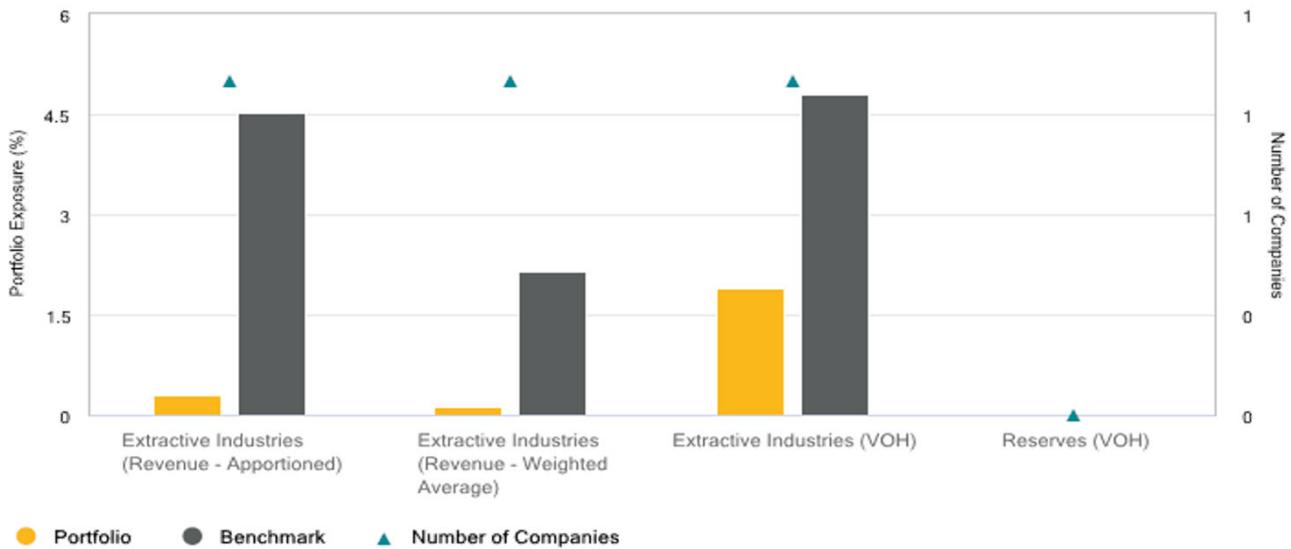
Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

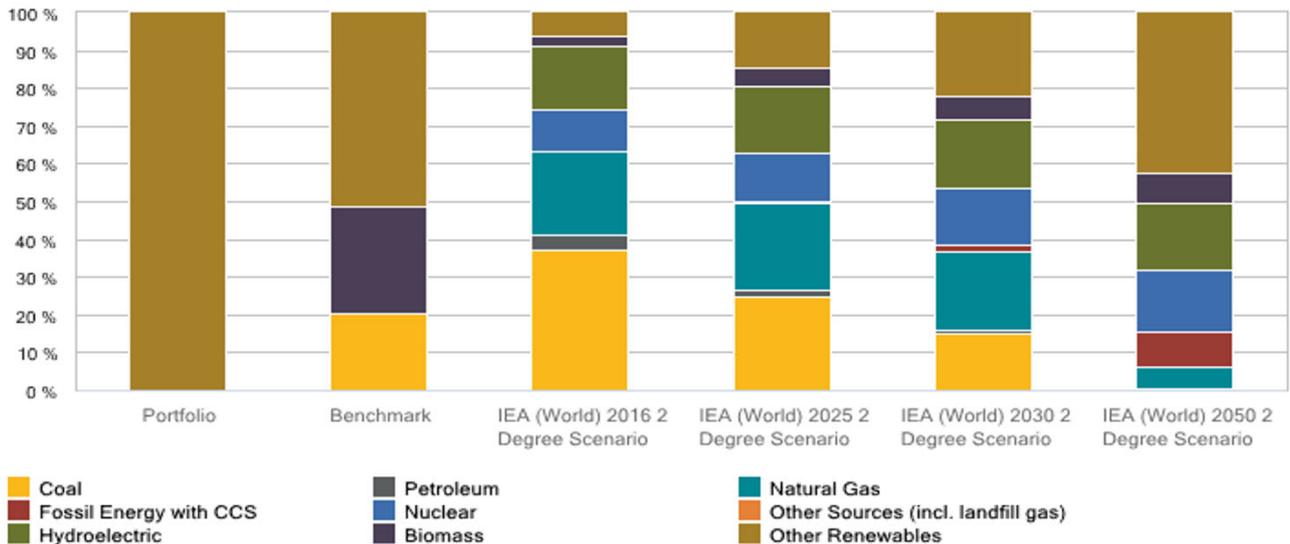
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



(A) L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

- **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
 - **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffre d'affaires des entreprises détenues dans le portefeuille.
 - **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.
- **Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")**
 - Il existe deux métriques ("apportioning metric") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - La capitalisation boursière ("Market Capitalization"), c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - La valeur de l'entreprise ("EV"), comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
 - Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("Apportioning factor, AF"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor}(AF) = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Compay's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

1. La "Carbon to Value (C/V)" :

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1,2 et 3) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportioning factor", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

2. La "Carbon to revenue (C/R)" :

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

Concernant la contribution à la transition énergétique ("ENERGY GENERATION MIX, "Apportioned renewables (GWh)"

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Méthodologie (2/2)

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine et à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

(B) INDICATEURS D'IMPACTS :

- **Indicateur d'impact social : % moyen de femmes au board** ("*Women on board = WoB*")
 - Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% \text{ WoB in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de gouvernance : % moyen d'administrateurs indépendants** ("% of indépendants in the PF")
 - Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de Droits Humains**
 - Le calcul de la moyenne des signataires est effectué en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :**1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'évènements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Evaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Evaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Evaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Evaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Evaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risque de transition :

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve": ci-dessus

3. Alignement avec une trajectoire 2°C

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26